

Opération immobilière ANDORRE-GYMNASSE : Rénovation du Gymnase du Lycée Comte de Foix à Andorre-La-Vieille

Identification de l'organisme qui passe le marché :
RECTORAT DE REGION ACADEMIQUE OCCITANIE

Pouvoir adjudicateur : Madame La Rectrice de la région académique Occitanie

1 - Objet du marché :

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du Gymnase du Lycée Comte de Foix à Andorre-La-Vieille.

Le lycée Comte de Foix est un établissement scolaire appartenant à l'état Français situé en zone urbaine de montagne à Andorre-La-Vieille. Construit à partir des années 1970, il a fait l'objet de plusieurs extensions avec un dernier bâtiment construit dans les années 2000. Il accueille aujourd'hui plus de 1500 élèves répartis dans l'établissement qui comprend un collège, une SEGPA et un lycée professionnel.

L'État français, représenté par le Rectorat de région académique Occitanie assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Marché de service :

Références à la nomenclature européenne (CPV)

Objet principal : 71000000-8 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

Catégorie de service : 12 - Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyse.

Lieu d'exécution des travaux :

Lycée Comte de Foix
25 Carrer Prada Motxilla
Andorre-La-Vieille
ANDORRE

Caractéristiques principales :

La consultation est passée via une procédure avec négociation sur notice architecturale et technique en application des articles R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

Le bâtiment I, propriété de l'Etat, est un ERP de type X de 1ère catégorie construit dans les années 1970.

Il se compose d'une piscine couverte et d'un gymnase.

Le gymnase, objet de cette opération, présente une superficie de 1 142 m² SHON.

Le bâtiment a fait l'objet de travaux de rénovation des vestiaires en 2014 comprenant :

- Le renforcement de la toiture des vestiaires
- La rénovation complète des espaces intérieurs des vestiaires

Une opération de travaux est à l'étude afin de rénover les installations CVC. Les travaux seront réalisés au premier semestre 2027.

RC – Candidature en vue d'une procédure avec négociation pour la rénovation du gymnase du Lycée Comte de Foix à Andorre-La-Vieille

La présente opération doit permettre la rénovation du gymnase en intégrant les interventions suivantes :

- L'Isolation Thermique Extérieure des façades ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures ;
- L'isolation de la toiture ;
- La rénovation du sol sportif ;
- L'intégration de panneaux de basket en largeur et le remplacement des moteurs des panneaux de baskets existants relevables ;
- La rénovation des gradins ;
- La rénovation des peintures ;
- Le traitement de l'isolation phonique ;
- La rénovation complète du sas d'entrée.

Données opérationnelles de l'opération :

Enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 1,2 millions d'euros HT.

Les travaux seront réalisés en site occupé et la fermeture du gymnase devra être limitée à 3 mois.

Il sera pris en compte la norme la plus contraignante entre les normes française et andorrane.

2 - Contenu de la mission et compétences requises :

Contenu de la mission :

La mission objet du marché conclu avec le titulaire du marché sera principalement une mission de base incluant des missions complémentaires, avec engagement au respect du coût prévisionnel des travaux.

Des missions complémentaires seront confiées au titulaire du marché :

- L'ensemble des études de Synthèse ;
- L'Ordonnance, le Pilotage et la Coordination de l'exécution des travaux.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : candidat seul, ou groupement.

Le candidat ou le groupement devra avoir une qualification de maître d'œuvre au sens de l'article L2431-1 du code de la commande publique, afin d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme. Dans le cas d'un groupement, la forme souhaitée est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire sera obligatoirement un architecte diplômé par le gouvernement, inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent européen, il ne peut néanmoins être mandataire que d'un seul groupement et en aucun cas, un même architecte ne pourra figurer dans plusieurs groupements.

Les candidats peuvent se présenter soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement. Il est précisé qu'une même société ne pourra être admise à participer à la procédure avec négociation (phase offres) qu'au sein d'une seule et même équipe, à l'exception des entreprises portant la compétence spécifique suivante (à l'exception de toute autre), qui ne seront pas limitées en participation aux groupements :

- Acoustique

Les équipes invitées à participer à la procédure avec négociation seront composées de membres appartenant à un seul groupement ; ceci n'interdit pas aux autres membres que le mandataire de présenter plusieurs fois sa candidature dans différents groupements, mais signifie que le Pouvoir Adjudicateur ne sélectionnera pas, parmi les 3 candidats admis à participer à la procédure avec négociation, 2 équipes comprenant un même co-traitant.

Une exception est faite pour le BET acoustique qui pourra être membre de plus d'un groupement admis à participer à la procédure avec négociation.

Compétences requises pour l'exercice de la mission :

La consultation est ouverte aux maîtres d'œuvre ou équipes de maîtrise d'œuvre comprenant au moins

RC – Candidature en vue d'une procédure avec négociation pour la rénovation du gymnase du Lycée Comte de Foix à Andorre-La-Vieille

un architecte mandataire inscrit à l'ordre des architectes, ou équivalent européen et une équipe pluridisciplinaire composée ou justifiant des compétences suivantes :

- Etudes techniques Structure ;
- Etudes techniques en fluides, chauffage/ ventilation/climatisation ;
- Etudes techniques en électricité (courants forts/courants faibles) ;
- Economie de la construction ;
- Qualification en SSI ;
- Synthèse technique TCE ;
- Ingénierie thermique et énergétique (simulations thermiques dynamiques) ;
- Acoustique ;
- Compétences en qualité environnementale du bâtiment ;
- Analyse en Coût Global élémentaire

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra comporter un architecte andorran afin de procéder aux démarches administratives locales.

Pour satisfaire aux compétences ci-dessus décrites, cette équipe pluridisciplinaire ne devra pas dépasser trois cotraitants en sus de l'architecte mandataire de l'équipe.

3 - Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature, rédigé en langue française, destiné à sélectionner les 3 candidats admis à participer à la procédure avec négociation **comprendra impérativement toutes les pièces décrites ci-après :**

1- Dossier administratif (situation juridique, capacité économique et financière) :

- Lettre de candidature, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement et le mandataire,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique,
- Justificatif de l'activité professionnelle,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Le cas échéant, indication par le candidat de son intention de sous-traiter une partie du marché public.

A cet effet, les candidats peuvent utiliser soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

En cas de co-traitance ou sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant devra transmettre un dossier administratif complet.

Attestation d'inscription à l'Ordre des architectes ou/et autorisation d'exercer en France : pour les architectes, peuvent participer les architectes établis dans un état membre de l'espace économique européen qui, selon les prescriptions réglementaires de leur état d'établissement, sont autorisées au jour de l'avis à porter le titre d'architecte, ou si la dénomination professionnelle n'est pas régie par des dispositions particulières les personnes physique qui disposent d'un diplôme, certificat ou autre titre dont la reconnaissance est accordée conformément à la directive no 85/384/CEE du conseil du 10 juin 1985.

Il est précisé que conformément à l'article R2142-7 du code de la commande publique, il est demandé que le chiffre d'affaires annuel du groupement soit au moins égal à 2 fois le montant prévisionnel et annuel du marché à conclure ou bien, le groupement fournira toute(s) preuve(s) de sa crédibilité financière équivalente à cette exigence.

2- Formulaire de candidature de l'équipe selon modèle transmis :

Présentation d'une sélection de références du groupement pour chacune des compétences demandées (3 références maximum par compétence / membre du groupement). Les références présentées porteront sur des réalisations achevées ou en cours d'étude / réalisation, durant les cinq dernières années (et notamment celles communes aux membres du groupement), sur des opérations de taille, nature et complexité similaires.

4 - Déroulement de la procédure :

Nombre maximal de candidats pouvant être admis à remettre une offre dans la seconde phase de la consultation :

Une liste maximale de 3 candidats sera arrêtée par le pouvoir adjudicateur.

Visite du site :

Aucune visite n'est prévue dans le cadre de la candidature.

Critères de sélection des candidatures des participants à la procédure avec négociation :

La consultation est passée selon la procédure avec négociation en application des articles R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

La sélection des candidats invités à remettre une offre dans la seconde phase de la consultation se fera en fonction des critères suivants, par ordre hiérarchique :

1. Qualité et cohérence de l'équipe proposée, adéquation des moyens humains et matériels.
2. Qualité des références professionnelles présentées et pertinence au regard du projet.
3. Garantie et capacités technique et financière.

5 - Modalités d'échanges et de dépôt des candidatures :

Date et heure limites de réception des candidatures : **Vendredi 23 octobre 2026 à 12h00.**

Retrait du Dossier de candidature :

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de candidature par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Liste des pièces du dossier de candidature :

- Règlement de la consultation
- Formulaire de candidature
- Le plan de localisation du bâtiment concerné par le projet

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Modification et renseignements complémentaires :

Le pouvoir adjudicateur peut publier des modifications de détail sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures, une demande écrite sur le profil acheteur du Rectorat sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Transmission des candidatures et offres dématérialisées :

Les candidats devront transmettre leur candidature, par Internet, sur la plate-forme de dématérialisation suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

En cas de difficulté rencontrée sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat devra s'adresser à <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Pour rappel, la signature électronique est valide lorsque ces quatre conditions sont remplies :

- 1) la signature doit être apposée sur chaque document qui l'impose ;
- 2) le certificat de signature doit être conforme au RGS, ou garantir un niveau équivalent de sécurité, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 ;
- 3) le certificat utilisé doit être valide à la date de la signature du document ;
- 4) le certificat doit être établi au nom d'une personne physique autorisée à signer.

Tous les documents constituant la candidature et l'offre devront être signés avec un certificat, de niveau 2 ou 3, conforme au Référentiel Général de Sécurité (RGS), ou à des conditions de sécurité équivalentes, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012.

Les candidats devront transmettre les documents de leur candidature sous forme de fichiers établis dans des formats informatiques Pdf de préférence ou sinon ouvrable avec des logiciels libres (type LibreOffice).

En application l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde est une copie des dossiers des candidatures et des offres destinées à se substituer, en cas d'anomalie, aux dossiers des candidatures et des offres transmises par voie électronique au pouvoir adjudicateur.

La copie de sauvegarde doit être envoyée :

- sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...). Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour les documents dont la signature est obligatoire),
- OU sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « **copie de sauvegarde** » suivant les modalités indiquées ci-dessous.

« Candidature MOE pour l'opération Andorre-Gymnase »
« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »

RECTORAT de REGION ACADEMIQUE OCCITANIE - SRAPI
10, Chemin des Maraichers - 31400 TOULOUSE

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique. Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus.

Les plis parvenus après ces dates et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être faites au plus tard 10 jours avant la date limite de retour des candidatures.

6 - Autres mentions :

Règlement des différends et des litiges

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

En cas de contentieux porté devant le juge, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse cedex 7.

Référence d'identification du marché : 2026_ANDORRE_GYMNASE_RENOV_MOE

Classification CPF des entreprises susceptibles de répondre au présent avis : 71